

Délibération n° 2020-B003

## EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Bureau

DEPARTEMENT  
de la  
**HAUTE-SAÔNE**

ARRONDISSEMENT  
**LURE**

Le Bureau, après convocation légale, s'est réuni le 07 octobre 2020 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Anthony MARIE, Président.

Membres du Bureau en exercice : 9

Etaient présents : Valérie GARET / Anthony MARIE / Henri DE MALLIARD / Benoit MIEGE / Alain GRILLOT / Michel DESIRE / Pascal BIGE / Thierry BORDOT / Bruno MACHARD

Etaient absents : Néant

Secrétaire de séance : Alain GRILLOT

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
**DE LA HAUTE COMTE**

### Annule et remplace

### Objet : Budget général – Durées d'amortissement

Vu la délibération n°2020-073 du 11 juillet 2020 portant délégations du Conseil communautaire au Président et au Bureau ;

Vu les délibérations n°2014-085 du 08 janvier 2014 et n°2017-141 du 29 novembre 2017 fixant les durées d'amortissement pour le budget général ;

Monsieur le Président propose au Bureau d'approuver les modifications suivantes :

	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	10
2031	Frais d'études	5
2032	Frais de recherche et de développement	5
2033	Frais d'insertion	5
	Subventions d'équipement versée -Biens mobiliers, matériel et études	5
	Subventions d'équipement versée -Bâtiments et installations	15
	Hors 204422 (personnes privées)	5
2051	Concessions et droits similaires	5
2132	Immeubles de rapport	60
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions (uniquement pour les bâtiments initialement amortis)	15
21568	Autre matériel et outillage d'incendie	5
21571	Matériel roulant - voirie	8
21578	Autre matériel et outillage de voirie	8
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	15
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10
2182	Matériel de transport	8
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5
2184	Mobilier	10
2185	Cheptel	10
2188	Autres immobilisations corporelles	5

De plus, il est proposé d'amortir en une seule année les biens de faible valeur acquis pour un montant inférieur à 500 €.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-200041721-20201007-2020\_B00003

Enfin, afin d'assurer l'amortissement de tous les biens que la CCHC est susceptible d'acquérir, il est proposé, pour les catégories d'immobilisations ne figurant pas dans le tableau ci-dessus, d'appliquer la durée d'amortissement maximale autorisée par l'instruction M14.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **Approuve** les durées d'amortissement pour le budget général et le mode d'amortissement linéaire telles que présentées ci-dessus ;
- **Autorise** l'amortissement sur une année des biens d'un montant inférieur à 500 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme,

**Pour : 9**  
**Contre : 0**  
**Abstentions : 0**

Le Président,  
Anthony MARIE



REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-070-200041721-20201007-2020\_B00003